

COMMISSION MUNICIPALE des FINANCES
compte-rendu de la réunion du 15 janvier 2018

Etaient présents

Thierry CERRI – Fernand VERDELLET – Jean-Claude STYLE – Alain RAMEAU – Nathalie LANDRE - Brieux FEROT

Etait excusé

Guillaume BIETH

Etaient absents

Véronique EVRARD – Christophe LONGUEVILLE – Nathalie WINISDOERFER

Assistaient

Franck PAILLOUX (directeur général) – Eric ROMMELFANGEN (directeur financier)

Monsieur VERDELLET ouvre la séance en rappelant l'ordre du jour de la séance, consacrée à l'examen des projets de compte administratif de l'exercice 2017 et de de budget primitif pour l'exercice 2018 en ce qui concerne la section de fonctionnement, étant précisé, qu'après pointage de la parfaite concordance entre les écritures de la commune et celles de la comptable publique assignataire, les comptes 2017 pourront être validés en même temps que le vote du budget primitif lors de la réunion du conseil municipal programmée le 12 février prochain, si tant est que la direction des finances publiques puisse transmettre, d'ici cette date, le compte de gestion définitif ; à défaut, le budget 2018 sera adopté avec reprise anticipée des résultats 2017.

➤ **affectation du résultat de l'exercice 2017**

En ce qui concerne les résultats de la gestion 2017, l'exercice se clôture au quasi-équilibre en section de fonctionnement (6 925 k€ de produits pour 7 049 k€ de charges, soit un déficit marginal de -124 k€). Grâce au résultat antérieur reporté (1 581 k€), le solde de clôture de fonctionnement reste largement positif à 1 457 k€.

Du côté de l'investissement, 2 134 k€ de dépenses et 2 983 k€ de recettes (dont 1 600 k€ d'emprunt restant à réaliser de l'exercice 2016) ont été enregistrées en 2017. Le solde positif de l'année (849 k€) permet d'apurer le déficit antérieur reporté (-378 k€). Les restes à réaliser de l'exercice (dépenses engagées non encore mandatées [901 k€] et recettes acquises non encore recouvrées [212 k€]) génèrent un besoin de financement de 689 k€, à prélever sur le solde positif de la section (470 k€) puis sur le résultat de fonctionnement (219 k€ sur les 1 457 k€ disponibles).

En conséquence, le report à nouveau de fonctionnement à reprendre au budget primitif 2018 s'affiche à 1 239 k€.

➤ **projets de compte administratif 2017 et de budget primitif 2018 en fonctionnement**

En préambule, l'administration précise que le projet de budget primitif a été élaboré en collaboration avec les services gestionnaires sur la base d'enveloppes de dépenses constantes par rapport aux dotations budgétaires de l'année précédente, hormis l'effet noria (année pleine) des mesures mises en place courant 2017 et des actions nouvelles décidées ou projetées pour l'année 2018. Du côté des produits, parti a été pris du maintien de la pression fiscale actuelle et d'une estimation raisonnable des autres ressources, notamment celles issues de la fréquentation des services publics municipaux.

les charges

Le chapitre des charges générales est prévu à hauteur de 2 141 k€ en 2018, contre 1 992 k€ au budget précédent et 1 699 k€ réalisés au compte administratif 2017. La majoration importante des crédits affectés aux prestations d'entretien de la voirie (suite au diagnostic voirie réalisé l'an dernier), de l'éclairage public et des espaces verts (deux marchés publics à relancer en 2018) à hauteur de 418 k€ (+150 k€ par rapport au budget 2017) motive cette progression.

La masse salariale du personnel préfigurera, cette année, la densification à venir des services pour l'accueil des populations nouvelles. Trois recrutements (deux aux services techniques et un en mairie) et l'augmentation de l'enveloppe dédiée aux vacataires et saisonniers de renfort des équipes ainsi qu'à la rémunération des heures supplémentaires du personnel (manifestations et spectacles de la salle de l'Atmosphère), impliquent une progression de 102 k€ du chapitre en 2018 (2 249 k€ contre 2 147 k€ prévus et 2 133 k€ consommés en 2017). Monsieur PAILLOUX précise que le budget 2018 ne prend pas en compte une éventuelle pérennisation sur fonds propres des deux emplois aidés actuellement en poste, qui pourrait devenir nécessaire dans l'hypothèse où le financement de l'Etat, en régression de 75% à 50 % en 2018, viendrait à se tarir. Monsieur le maire précise que, dans cette hypothèse, une décision modificative budgétaire serait présentée en cours d'année en fonction du besoin de financement de tout ou partie de ces emplois.

Les subventions et contributions diverses du chapitre 65 (439 k€ proposés en 2018 pour 403 k€ prévus et 367 k€ réalisés en 2017) comprennent le renforcement de la subvention communale au CCAS (30 k€ contre 23 k€ en 2017) et l'effet en année pleine de la participation financière à l'école intercommunale de musique (+11 k€ à 19 k€).

Sur sollicitation de monsieur FEROT, l'administration précise que le budget annuel du CCAS est de l'ordre de 35 k€, financé par son résultat antérieur reporté, qui a été progressivement apuré depuis 3 ans pour être quasi-nul à la clôture de l'exercice 2017 (3 k€), et par la subvention versée par la commune qui, de fait, remontera, toutes choses égales par ailleurs, à 35 k€ par an. Monsieur le maire confirme que cette montée en charge est purement mécanique et qu'elle ne se trouve aucunement liée à un quelconque besoin d'amplifier les moyens d'action de l'établissement en matière de secours aux personnes en difficultés, la situation sociale de la population locale ne s'étant pas dégradée.

Monsieur FEROT s'enquiert, également, de la reconduction en 2018 du summer blues festival organisé pour la première fois en 2017. Monsieur le maire lui confirme la volonté de la commune de pérenniser cette manifestation à COUPVRAY en partenariat avec File 7 et avec le soutien financier attendu de l'agglomération.

La charge financière de la dette décroît à l'aune de son vieillissement (143 k€ d'intérêts prévus en 2018 pour 154 k€ acquittés en 2017). Naturellement, en fonction du volume de l'emprunt prévisionnel qui sera acté pour financer les investissements et de la période envisagée pour sa mobilisation, un crédit supplémentaire devra être affecté à ce poste de dépenses.

Le chapitre des charges exceptionnelles est abondé à hauteur de 49 k€ afin de faire face, notamment, au coût de remise en état de la chaufferie des terrains de tennis récemment endommagée par un sinistre, avec une prise en charge totale ou partielle par l'assurance dommages de la commune.

Le prélèvement du FSRIF (283 k€), un crédit de dépenses imprévues de 100 k€, ainsi que la provision pour charges financières imputée sur l'attribution de compensation annuelle versée par l'agglomération (1 223 k€) sont réinscrits au budget 2018.

L'administration relève que le taux de consommation des dépenses de fonctionnement de l'exercice se révèle très satisfaisant en 2017 (plus de 95% contre moins de 85% en 2016). Monsieur FEROT souhaite savoir si ce bon résultat s'explique par un meilleur dialogue de gestion avec les services opérationnels. Monsieur PAILLOUX expose que ces services ont, a priori, dorénavant bien pris conscience de la nécessité de mieux lisser l'exécution de leur budget tout au long de l'année, même si, pour certains d'entre eux, les pics d'activité enregistrés nuisent à ce travail de fond.

les produits

Comme il a été dit ci-dessus, le budget primitif 2018 pourra compter sur un report d'excédent antérieur d'un montant de 1 239 k€.

Au-delà, les ressources tirées de l'exploitation des services municipaux sont estimées à 320 k€ en 2018, contre 331 k€ prévus et 354 k€ réalisés en 2017. Une appréhension légèrement pessimiste de leur fréquentation, notamment pour la piscine estivale (35 k€ de recettes attendues pour 46 k€ encaissés en 2017), ainsi que les conséquences financières encore mal connues à ce jour de l'abandon des NAP à la rentrée 2018 justifient cette prudence. A noter que la billetterie de la salle de spectacles est prévue à hauteur de 14 k€ (8 k€ perçus en 2017).

Monsieur PAILLOUX précise que le retrait des activités NAP se traduira, *prima facie*, par des économies budgétaires, mais qu'il impliquera, en contrepartie, une réorganisation des services municipaux à destination de l'enfance et de la jeunesse, notamment l'accueil de loisirs.

Malgré la petite « embellie » constatée l'an dernier, avec un produit fiscal effectif supérieur de 138 k€ par rapport au produit attendu, issue de rôles complémentaires émis en cours d'année par les services fiscaux (dont 22 k€ de redressements sur exercices antérieurs), le budget 2018 prend en compte un produit de 3 505 k€. L'attribution de compensation annuelle de Val d'Europe agglomération est positionnée à hauteur de 1 669 k€, en recul de 100 k€ sur 2017 (coût du transfert des compétences « déchets ménagers » et « tourisme » au 1^{er} janvier 2017, qui doit, en principe, être défalqué de cette AC). Au total, les ressources du chapitre « impôts et taxes » sont escomptées à hauteur de 5 281 k€ pour l'année (5 331 k€ prévus et 5 463 k€ réalisés en 2017).

Le chapitre 74 des dotations et participations à recevoir (725 k€ prévus en 2018 pour 813 k€ budgétés et 850 k€ réalisés en 2017) est, également, positionné aux montants prévus l'an dernier pour la dotation globale de fonctionnement (513 k€) et en léger recul pour les subventions en provenance de la caisse d'allocations familiales (contrat enfance-jeunesse et fonds d'amorçage des NAP -14 k€ à 97 k€). Les subventions potentielles du département (organisation des Bucoliques, fonctionnement de l'école multisports, financement du salaire des accompagnateurs du transport scolaire, soit 8 k€ en 2017) ne sont pas inscrites dès le budget primitif et le seront en cours d'exercice, une fois officiellement actées par le partenaire. Le fonds départemental de péréquation des droits de mutation immobiliers (90 k€ de produits en 2017) est transféré sous le chapitre 73 en 2018.

Concernant la contribution financière versée par la commune de VIGNELY pour la scolarisation de ses élèves dans les écoles cupressiennes, monsieur FEROT s'interroge sur la logique de cette mesure. Monsieur le maire lui fait savoir qu'il s'agit d'un accord historique entre les deux communes, dont les motivations sont, sans doute, à rechercher dans la volonté de maintenir des classes sur COUPVRAY.

Produits tirés de la location de biens immobiliers de la commune (salles festives, logements, local professionnel de l'auto-école) et recettes exceptionnelles (indemnité d'assurance pour le sinistre de la chaufferie des courts de tennis) sont estimés à 87 k€ en 2018 (102 k€ au budget 2017 pour un montant réalisé de 128 k€, dont 42 k€ d'avoirs sur dépenses des exercices antérieurs).

l'autofinancement disponible

Le prélèvement sur les ressources de l'exercice venant abonder le financement des dépenses d'investissement est prévu à concurrence de 1 030 k€ au budget 2018 (1 778 k€ en 2017), se décomposant en

- autofinancement obligatoire issu de la dotation aux amortissements de immobilisations nette des reprises de subventions d'investissement au compte de résultat et du financement des travaux en régie (630 k€ contre 1 043 k€ en 2017)
- autofinancement complémentaire résultant de la différence entre les produits (dont le résultat antérieur reporté) et les charges (401 k€ en 2018 contre 735 k€ en 2017)

La commission des finances prend acte, sans observation, de l'exposé présenté du projet de budget primitif 2018 en section de fonctionnement qui sera, ainsi, arrêtée à la somme globale de 7 719 k€.

Fait à COUPVRAY, le 16 janvier 2018

le maire-adjoint délégué aux finances,

Fernand VERDELLET

